

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur et Madame PRUVOST
David et Céline
60 rue du Vienoy
69970 MARENNES

N/Réf. : PC0692812400008

Marennes, le 29 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé, le 09/07/2024, un dossier de demande de permis de construire, enregistré sous le numéro PC n°0692812400008.

Par courrier en date du 26/07/2024, l'instructrice en charge de l'instruction du dossier a sollicité les pièces manquantes dans votre dossier.

Ces pièces n'ayant pas été déposées dans le délai imparti de 3 mois, défini par l'article R 423-39 du code de l'urbanisme, je vous rappelle, par la présente, que votre demande de permis de construire a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Timoteo ABELLAN

